

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1989 B 00937
Numéro SIREN : 352 111 009
Nom ou dénomination : ARC ATLANTE

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2023 sous le numéro de dépôt 11943

11943

KPMG

DÉPÔT DU
31 AOUT 2023
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Bilan consolidé

Actif	Note n°	2022.12	2021.12
Capital souscrit non appelé		1	1
Immobilisations incorporelles	4.1	777	800
- Dont Ecart d'acquisition	4.1.1	534	558
Immobilisations corporelles	4.2	17 522	17 597
Immobilisations financières	4.3	31	31
Titres mis en équivalence		-	-
Total actif immobilisé		18 329	18 428
Stocks et en-cours	4.4	126 009	123 672
Créances clients et comptes rattachés	4.5	55 990	58 961
Autres créances et comptes de régularisation	4.6	30 686	23 161
Disponibilités et VMP	4.7	43 935	27 952
Total actif circulant		256 621	233 746
Total actif		274 950	252 175

Passif	Notes	2022.12	2021.12
Capital	4.8	6 122	6 122
Primes		6 236	6 236
Réserves		87 349	80 559
Résultat de l'exercice		5 753	7 791
Capitaux propres (part du groupe)		105 460	100 708
Intérêts minoritaires		1 997	596
Capitaux propres totaux		107 457	101 303
Provisions pour risques et charges		1 181	1 244
Provisions pour risques et charges	4.9	1 181	1 244
Emprunts et dettes financières	4.10	60 482	61 048
Dettes fournisseurs	4.11	20 327	15 609
Autres dettes et comptes de régularisation	4.11	85 503	72 971
Total des dettes		166 312	149 628
Total passif		274 950	252 175

KPMG

Rapport de l'expert-comptable

Mission d'établissement des comptes consolidés

Conformément à notre lettre de mission, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons contractuellement définies.

L'objectif principal de notre mission est d'établir les états financiers consolidés de votre groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Elle comporte les étapes suivantes :

- Une assistance à la mise en place du process de consolidation.
- L'établissement des comptes consolidés proprement dits (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexes).

Notre intervention ne portant pas sur l'établissement des comptes sociaux de toutes les entités du groupe, la responsabilité de la fiabilité de l'information financière reste exclue du champ d'application de cette mission.

Il est donc précisé que ces comptes consolidés n'ont pas fait l'objet d'une mission normalisée de présentation, d'examen limité ou d'audit.

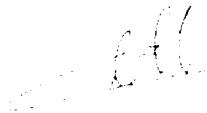
Ils comportent 33 pages et se caractérisent par les données suivantes :

Montant des capitaux propres groupe (part du groupe)	105 460	KEUR
Total du bilan	274 950	KEUR
Chiffre d'affaires	112 870	KEUR
Résultat net comptable (part du groupe)	5 753	KEUR

Les travaux que nous avons mis en œuvre dans le cadre de cette mission ne constituent ni un audit, ni un examen limité ; en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes de votre entité qui sont joints au présent rapport.

KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale,
conseil

Maryvonne Kervrann
Expert-comptable associée


Alexandre Caillaud
Superviseur, accrédité en consolidation

KPMG

Compte de résultat

Compte de résultat	Note n°	2022.12	2021.12
Chiffre d'affaires	5.1	112 870	109 100
Autres produits d'exploitation	5.2	3 769	19 137
Total des produits d'exploitation		116 638	128 237
Achats consommés matières premières et marchandises	5.3	-87 900	-100 316
Charges externes		-5 082	-4 837
Charges de personnel	5.4	-9 803	-8 010
Impôts et taxes		-998	-876
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	-1 201	-1 181
Autres charges d'exploitation		-13	-34
Total charges d'exploitation		-104 997	-115 252
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		11 642	12 985
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		-24	-24
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		11 618	12 961
Produits financiers		136	118
Charges financières		-2 100	-2 090
Résultat financier	5.6	-1 964	-1 971
Charges et produits exceptionnels	5.7	-55	-13
Impôt sur les résultats	6	-2 525	-2 815
Résultat net des sociétés intégrées		7 074	8 162
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 074	8 162
Intérêts minoritaires		1 321	371
Résultat net (part du groupe)		5 753	7 791



Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		2022.12	2021.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
OPERATIONS D'EXPLOITATION	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7 074	8 162
	Dotation et reprises sur amortissements et provisions	955	1 097
	Revenus et charges financiers de trésorerie	57	48
	Impôts différés	-1 940	2 146
	Quote-part du résultat des mises en équivalence	-	-
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	6 155	11 411
	Variations nettes des intérêts courus	16	4
	Dividendes reçus des sociétés en équivalence	-0	0
	Variations des stocks	-2 337	-18 091
	Variations des créances clients et autres débiteurs	-4 577	20 399
Variations des provisions clients et autres débiteurs	23	6	
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	19 285	16 822	
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	12 410	-12 569	
Flux net de trésorerie lié à l'activité	18 564	-1 158	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
OPERATION D'INVESTISSEMENT	Acquisition d'immobilisations (hors crédit-bail)	-1 142	431
	Cessions, réductions d'immobilisations	34	26
	Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 108	-305	
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
OPERATION DE FINANCEMENT	Dividendes versés par la société mère	-1 000	-2 000
	Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	105	230
	Augmentation (réductions) de capital	4	-
	Variation des découverts bancaires assimilés à des financements	-6 379	-4 627
	Emissions d'emprunts	7 526	1 854
	Remboursements d'emprunts	-1 729	-633
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1 473	-5 641	
Effet net de la variation des taux de change	-	-	
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	15 983	-7 105	
Trésorerie d'ouverture	27 952	35 056	
Trésorerie de clôture	43 935	27 952	
Disponibilités et VMP	43 935	27 952	
Découverts bancaires	-46 094	52 474	
Trésorerie nette	-2 159	-24 521	

La trésorerie exprimée ici correspond à sa définition restrictive (hors découvert bancaire).

APMIS

Annexe aux comptes consolidés



Sommaire de l'annexe aux comptes consolidés

1.	Faits majeurs	11
1.1.	Faits majeurs de l'exercice	11
1.2.	Evénements postérieurs à la clôture	11
2.	Périmètre	12
2.1.	Entités consolidées	12
2.2.	Entités exclues du périmètre de consolidation	12
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	13
3.1.	Référentiel comptable	13
3.2.	Modalités de consolidation	13
3.2.1.	Méthodes de consolidation	13
3.2.2.	Élimination des opérations intragroupes	14
3.2.3.	Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées	14
3.3.	Méthodes et règles d'évaluation	14
3.3.1.	Immobilisations incorporelles	14
3.3.1.1.	<i>Écarts d'acquisition</i>	14
3.3.1.2.	<i>Évaluation des immobilisations incorporelles</i>	15
3.3.1.3.	<i>Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles</i>	15
3.3.2.	Immobilisations corporelles	15
3.3.3.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés	15
3.3.4.	Immobilisations financières	15
3.3.5.	Stocks et travaux en-cours	15
3.3.6.	Créances et dettes	15
3.3.7.	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	16
3.3.8.	Impôts sur les bénéfices	16
3.3.9.	Provisions pour risques et charges	16
3.3.10.	Engagements de retraite et prestations assimilées	16
3.3.11.	Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant	16
3.3.12.	Utilisation de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement exécutées	17
3.3.13.	Les impôts à la charge des importateurs	17
4.	Notes sur les postes du bilan	18
4.1.	Immobilisations incorporelles	18
4.1.1.	Écarts d'acquisition	18
4.2.	Immobilisations corporelles	20
4.3.	Immobilisations financières	21
4.4.	Stocks et en-cours	21
4.5.	Clients et comptes rattachés	23
4.6.	Autres créances et comptes de régularisation	23
4.7.	Trésorerie active	23

KPMG

Table des matières

4.5	Comptes rendus du capital social	24
4.6.1	Assemblée générale ordinaire des actionnaires	24
4.6.2	Assemblée générale extraordinaire	31
4.9	Fournisseurs, fournisseurs et créanciers	26
4.9.1	Banquiers	26
4.9.2	Les autres fournisseurs et créanciers financiers et commerciaux	26
4.10	Emprunts et dettes financières	27
4.10.1	Nature et caractéristiques des emprunts et des dettes financières	27
4.10.2	Caractéristiques des emprunts et des dettes financières	27
4.11	Fournisseurs et autres dettes	28
5.	Postes du compte de résultat	29
5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	29
5.2	Autres produits d'exploitation	29
5.3	Autres consommés matières premières et marchandises	29
5.4	Charges de personnel	29
5.5	Dotations aux amortissements et provisions	30
5.6	Résultat financier	30
5.7	Résultat exceptionnel	30
6.	Impôt sur les sociétés	31
6.1	Dettes liées à des impôts différés	31
6.2	Receives d'impôt	31
7.	Autres informations	32
7.1	Engagements hors bilan	32
7.2	Effetif moyen	32
7.3	Suivi du financement par actions	33
7.4	Suivi de l'évolution des immobilisations	33

KPMG

1. Faits majeurs

1.1. Faits majeurs de l'exercice

La SNC Arc Giboire Immobilier Réunis II (AGIR II) a été créée en 2022. Cette société est intégrée proportionnellement dans les comptes consolidés. Le pourcentage d'intérêts est de 50 %.

La SCCV Arc Promo Sud Bretagne a été créée en 2022. Cette société est intégrée globalement dans les comptes consolidés. Le pourcentage d'intérêts est de 80 %.

La SCCV Arc Immo Paris a été créée en 2022. Cette société est intégrée globalement dans les comptes consolidés. Le pourcentage d'intérêts est de 85 %.

Les titres de la SCCV Arcaltoa ont été cédés par la SAS Arc Atlante à la SCCV Arc Immo Paris en 2022. Les comptes de la SCCV Arcaltoa sont intégrés proportionnellement dans les comptes consolidés. Le pourcentage d'intérêt est désormais de 42.50 %.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

KPMG

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Arc Atlantique sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement n° 99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, et remplacé par le nouveau règlement comptable ANC 2020-01 sont appliquées.

3.2. Modalités de consolidation

3.2.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2022. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe Arc Atlantique assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe Arc Atlantique exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.2).

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

KPMG

3.2.2 Elimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

3.2.3 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2022, d'une durée de 12 mois sauf pour les sociétés créées au cours de l'exercice.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire	Gratuit
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	3.3.3
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	3.3.10
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	3.3.12

3.3.1. Immobilisations incorporelles

3.3.1.1 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre la prise d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

L'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan

concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs.

L'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé et l'écart d'acquisition négatif au poste « provisions pour risques et charges ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition Actif.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition Actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans l'hypothèse où une évolution significative serait observée, une dépréciation ou une reprise exceptionnelle sera constatée afin de refléter la valeur économique des actifs.

Conformément au règlement n° 2020-01, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.



3.3.1.2 Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.1.3 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Brevets, licences et Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions (structure)	Linéaire	30 à 40 ans
Agencements, aménagements des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	15 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 4 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

3.3.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Il n'y a pas d'élément significatif retraité dans la consolidation Arc Atlantique S.A.S. au 31/12/2022.

3.3.4. Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

3.3.5. Stocks et travaux en cours

Les résultats dégagés sur les ventes de lots vendus non livrés sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Les frais financiers de l'exercice, les frais de publicité et les frais directs rattachés à la commercialisation sont exclus de la valorisation des stocks.

Les commissions sur ventes des lots vendus non livrés sont constatées à l'avancement.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lot par lot quand le coût de revient du lot est supérieur au prix de vente du lot.

3.3.6. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



3.3.7. Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La trésorerie est composée des éléments suivants : caisses, soldes bancaires disponibles et valeurs mobilières de placement et découverts momentanés.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Les soldes créditeurs de banque et les découverts autorisés, ainsi que les autres concours bancaires courant qui correspondent à des financements sont classés en opérations de financement conformément à l'avis n° 30 de l'OEC.

3.3.8. Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement ANC 2020.01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Le nouveau règlement ANC 2020.01, impose l'inclusion des impôts différés passifs dans le poste « Autres dettes ».

3.3.9. Provisions pour risques et charges

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments sont principalement relatifs à des litiges ponctuels.

3.3.10. Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

La provision est comptabilisée seulement dans les comptes consolidés pour la partie des engagements non externalisée.

Les indemnités de départ à la retraite des salariés en activité sont calculées en application des dispositions prévues par la convention collective à laquelle est rattachée la société.

Pour obtenir les indemnités estimées, les indemnités théoriques sont pondérées de différents coefficients : temps à passer / temps passé, probabilité de présence du salarié dans la société lors de son départ en retraite.

3.3.11. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

KPMG

3.3.12. Utilisation de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement exécutées

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2020.01, le groupe a retenu pour ses comptes consolidés la méthode optionnelle à l'avancement.

Les comptes individuels des filiales établis suivant la méthode de l'achèvement ont fait l'objet en conséquence de retraitements d'homogénéisation de leur résultat.

3.3.13. Les impôts à la charge des minoritaires

Ont été enregistrées au bilan et au compte de résultat les impositions résultant de la fiscalisation de la quote-part des résultats des filiales revenant aux minoritaires.



4. Notes sur les postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. Immobilisations incorporelles

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Ecart acquisition positif	4 666	-	-	4 666
Conces. brevets & licences	93	5	3	94
Droit au bail	235	-	-	235
Total valeurs brutes	4 994	5	-3	4 996
Amort écarts acquisition	-1 108	-24	-	-1 132
Amort/déprec. conces. brev & lic	-85	-5	3	87
Total Amts, dép. et prov.	-4 194	-29	3	-4 219
Ecart acquisition positif	558	24	-	534
Conces. brevets & licences	7	0	-	7
Droit au bail	235	-	-	235
Immobilisations incorporelles (net)	800	-24	-	777

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

4.1.1. Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé. En application de la directive européenne, les écarts d'acquisition nés après le 1^{er} janvier 2016 ne sont pas amortis (sauf durée limitée) et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Dans le cadre de l'acquisition en 2000 par la S.A.S. Arc Atlantique de la S.A.S. Arc et de la S.A.S. Groupe Arc, les immeubles de rapport de l'ensemble des sociétés du groupe ont été réévalués.

Les montants réévalués et leurs amortissements sont présentes dans les notes sur les "capitaux propres consolidés" et le "résultat consolidé".

L'écart d'acquisition en valeur brute de 4 666 338 euros figurant à l'actif du bilan consolidé concerne cinq acquisitions distinctes de la S.A.S. Arc Atlantique :

L'acquisition en 2000 de la S.A.S. Groupe Arc par Arc Atlantique a entraîné l'activation d'un écart d'acquisition de 220 693 euros amorti sur 5 ans. Cet écart d'acquisition est totalement amorti en consolidation.

L'acquisition complémentaire de titres de la S.A.S. Arc par Arc Atlantique en 2000 a mis en évidence un deuxième écart d'acquisition de 2 768 359 euros amorti sur 5 ans. Cet écart d'acquisition est totalement amorti en consolidation.



L'opération de fusion avec la société Girard, réalisé en 2002, a généré un écart d'acquisition de 73 638 euros amorti sur 5 ans. Cet écart d'acquisition est totalement amorti en consolidation.

L'acquisition complémentaire en 2004 de titres de la S.A.S. Groupe Arc par Arc Atlante a entraîné l'activation d'un écart d'acquisition de 985 524 euros amorti sur 5 ans. Cet écart d'acquisition est totalement amorti en consolidation.

L'acquisition complémentaire en 2018 de titres de la SCCV Arc Promotion Ile de France a entraîné l'activation d'un écart d'acquisition de 522 093 euros. Cet écart d'acquisition n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

L'acquisition en 2019 des titres de la SCCV Helia a entraîné l'activation d'un écart d'acquisition de 96 031 euros. Cet écart d'acquisition est amorti sur 4 ans, correspondant à la durée de vie du programme. La valeur nette de cet écart d'acquisition est de 12 003 euros.

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Ecart d'acquisition	2019	2018	2017	2016	2015
ARC ATLANTE	2 984	-	-	-	2 989
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	1 000	-	-	-	1 000
ARC HELIA	52	-	-	-	52
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	522	-	-	-	522
Total valeur brutes	4 666				4 666
DEPRECIATION ECARTS ACQUISITION					
ARC ATLANTE	2 989	-	-	-	2 989
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	1 000	-	-	-	1 000
ARC HELIA	24	24	-	-	24
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	-	-	-	-	-
Total dépréciations et provisions	4 108	-24			-4 132
ECARTS D'ACQUISITION					
ARC ATLANTE	-	-	-	-	-
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	-	-	-	-	-
ARC HELIA	28	21	-	-	22
ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	522	-	-	-	522
Total valeurs nettes	558	-24			534



4.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

Comptes	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Terres	1 131	97	-	-	1 231
Concessions	17	17	167	17	167
Autres immobilisations corporelles	77	24	11	-	42
Immobilisations corporelles (nets)	85	138	178	17	167
Total valeurs brutes	29 122	1 014	-348	4	29 788
Amortissements constatés	17 647	10 633	131	1	17 617
Amortissements constatés (nets)	858	10 526	130	1	17 516
Total (nets, dépr. et prov.)	-11 525	-9 899	258	4	-12 266
Leasing	1 131	97	-	-	1 231
Leasing net	1 131	97	166	17	1 231
Leasing (nets, dépr. et prov.)	1 131	97	166	17	1 231
Immobilisations corporelles (nets)	17 597	15	-90	4	17 522



4.3. Immobilisations financières

	2017	2016	2015
Participations financières	113	-	113
Autres titres immobilisés	5	-	5
Prêts	2	-	1
Dépôts et cautionnements versés	23	1	23
Total valeurs brutes	143	1	143
Prov. participations financières	-112	-	-112
Immobilisations financières (dépréciations)	-112	-	-112
Participations financières	2	-	2
Autres titres immobilisés	5	-	5
Prêts	2	-	1
Dépôts et cautionnements versés	23	1	23
Immobilisation financières	31	1	31

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

4.4. Stocks et en-cours

	2017	2016	
Valeurs brutes			
Stock en-cours product. biens	123 707	126 044	
Stock pdts interm. & fins	6	6	
Total	123 713	126 050	
Provisions et dépréciations			
Prov. stock en-crs prod. biens	-35	-35	
Prov. stock pdts interm. & fins	-6	-6	
Stocks et encours (dépréciations)	-41	-41	
Valeurs nettes			
Stock en-cours product. biens	123 672	126 009	
Stock pdts interm. & fins	-	-	
Total	123 672	126 009	

ICP/MS

Détail des stocks et encours

AGIR	628	0	628	292	336
AGIR II	9 267	0	9 267	0	9 267
ARBORETUM DE QUINCE	4 744	0	4 744	4 722	22
ARC ALTOA	2 459	0	2 459	225	2 234
ARC AMENAGEMENT	230	-35	195	3 917	-3 722
ARC ATI ANTE	3 038	0	3 038	0	3 038
ARC IMMO PARIS	60	0	60	0	60
ARC PROMOTION ARMORIQUE	11 860	0	11 860	9 053	2 806
ARC PROMOTION BRETAGNE	8 332	0	8 332	16 039	-7 707
ARC PROMOTION IDF	4 761	0	4 761	8 628	-3 867
ARC PROMOTION OUEST	33 741	0	33 741	32 063	1 678
ARC PROMOTION TARDIEU	348	0	348	8 617	-8 269
BELLEFONTAINE	4 003	0	4 003	3 926	77
CHAMPARONS	356	0	356	2 754	-2 398
GROUPE ARC	16 204	-6	16 198	12 549	3 649
HELIA	23 224	0	23 224	18 477	4 747
MAVH	52	0	52	7	46
VANNES VILLAGES	2 742	0	2 742	2 403	339
Total	126 050	-41	126 009	123 672	2 337

Les résultats dégagés sur les ventes de lots vendus non livrés sont déterminés selon la méthode de l'avancement.

Les frais financiers de l'exercice, les frais de publicité et les frais directs d'aide à la commercialisation sont exclus de la valorisation des stocks.

Les commissions sur ventes des lots vendus non livrés sont constatées à l'avancement.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lot par lot quand le coût de revient du lot est supérieur au prix de vente du lot.



4.5. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés	58 148	-157	55 990	58 961
Total	58 148	-157	55 990	58 961

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur comptable.

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Créances et comptes rattachés	58 148	58 148	-157	58 961
Total	58 148	58 148	-157	58 961

4.6. Autres créances et comptes de régularisation

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Avances et comptes versés commandes	9 684	9 684	1 454	1 431
Autres comptes rattachés	0	0	0	0
Courseurs débiteurs	104	104	104	105
Autres courants débiteurs	12 731	12 731	12 731	12 818
Trésorerie diverses	7 802	7 802	7 457	6 502
Total Autres créances	30 318	30 318	30 318	22 631
Charges constatées d'avance	668	668	668	668
Total Autres Créances et compte de régularisation	30 686	30 686	30 686	23 161

Méthode de dépréciation des créances : une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.7. Trésorerie active

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie active	43 935	43 935	43 935	27 952
Total	43 935	43 935	43 935	27 952



4.8. Composition du capital social

À la fin décembre 2022, le capital social se compose de 9 276 actions d'une valeur nominale de 660 euros, soit un montant de € 122 160 euros.

4.8.1. Analyse des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros (sauf mention contraire)

en K€	Société mère	Equipe	2022-12	2021-12
Capitaux propres ordinaires	97 753	32 321	131 030	109 201
Dividendes reçus sur des titres détenus en portefeuille	11 117	11 267	14 841	12 111
Capitaux propres sociaux retraités	84 327	27 869	112 135	88 149
Après déduction de :				
- Réserve d'impôt sur les sociétés déductible		6 000	6 000	6 000
- Impôts différés sur les plus-values latentes (K&A) et (Equipe)		1 021	1 021	1 021
- Réserves d'impôt sur les sociétés		1 111	1 111	1 111
- Impair des créances déductibles (K&A) et (Equipe)	9 641	1 111	10 752	9 641
- Impair des créances déductibles (K&A) et (Equipe) - déduction	9 111	1 111	10 222	9 111
- Impair des créances déductibles (Equipe) - déduction	1 111	1 111	2 222	1 111
- Retraitements et éliminations (après ajustement des plus-values latentes)	1 611	1 021	2 632	1 611
- Retraitements et éliminations (après ajustement des plus-values latentes)	1 111	1 111	2 222	1 111
- Autres	1 111	1 111	2 222	1 111
Retraitements et éliminations	2 016	1 642	3 658	3 516
Capitaux propres retraités après élimination	84 327	29 519	115 850	101 665
Capitaux propres	182 080	61 840	247 920	210 866
Impair des créances		11 111	11 111	11 111
Dividendes reçus		1 111	1 111	1 111
Autres plus-values latentes déductibles		1 111	1 111	1 111
Capitaux propres consolidés	182 080	74 173	261 153	224 199



Annexe 1 - Analyse financière consolidée

1. Résultat consolidé

en K€	Société mère	Filiales	2022.12	2021.12
Résultat social	10 885	20 826	31 712	4 373
Opérations de retraitements et d'éliminations				0
Extrême de résultat à l'avancement à l'ouverture (cf note 9.21)		-15 154	-15 154	6 915
Résultat à l'avancement à la clôture (cf note 9.22)		7 371	7 371	15 154
Homogénéisation des méthodes de valorisation des stocks (Groupe Arco)		396	396	179
Comptabilisation des engagements retraités	48	130	178	-37
Amortissements des écarts d'évaluation immobiliers		-94	-94	-94
Annulation des provisions réglementées	74	21	95	83
Retraitements de l'impôt des filiales fiscalement transparentes	3 619	-4 085	-466	25
Retraitements des impôts différés	86	1 855	1 940	2 148
Élimination des dividendes et quote part des résultats des SCOV	-14 431	4 453	-18 884	-2 052
Autres	5	0	5	
Retraitements et éliminations	-10 599	-14 015	-24 614	3 812
Résultat retraité après éliminations	286	6 812	7 098	8 186
Amortissement et reprise des écarts d'acquisition		-24	-24	-24
Intérêts minoritaires		-1 321	1 321	371
Résultat consolidé	286	5 467	5 753	7 791



4.9. Provisions pour risques et charges

4.9.1. Recapitulatif

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Provisions pour risques et charges	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Provisions pour pertes et retards	235		125	115
Provisions pour impôts	211	15	16	45
Autres provisions pour risques	450	155	115	60
Total	1 244	170	-233	1 181

4.9.2. Indemnités de départ à la retraite et prestations assimilées

Les engagements pris par la société au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite s'élevaient à 193 703 euros pour la S.A.S. Arc Atlantique et à 314 072 euros pour la S.A.S. Groupe Arc au 31 décembre 2022.

Ces indemnités ont été partiellement comptabilisées sous la forme d'un versement effectué à la société d'Assurance Cardif. Au 31 décembre 2022, les valeurs actualisées de ces versements étaient de 209 790 euros pour la S.A.S. Arc Atlantique et de 290 479 euros pour la S.A.S. Groupe Arc.

Le montant non couvert est donc de 0 euros pour la S.A.S. Arc Atlantique et de 23 593 euros pour la S.A.S. Groupe Arc.

Pour le calcul de la provision, il est retenu comme hypothèse le départ des salariés à partir de 165 trimestres de cotisation et un taux de charges sociales incluses de 45 %.

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte de plusieurs critères :

- Taux d'actualisation : 3.50 %.
- Taux annuel moyen d'évolution des rémunérations : 3.00 %.
- Le taux de turnover retenu est estimé en fonction du taux moyen de sortie du secteur d'activité le plus proche. le taux utilisé pour le calcul est celui du secteur de l'administration publique publié par la DARES : 2.70 %.
- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité Hommes et Femmes officielles.



4.10. Emprunts et dettes financières

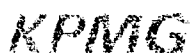
4.10.1. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Description	31/12/2016		31/12/2015	
	Montant	Montant	Montant	Montant
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 367	14 187	11	11 183
Emprunts participatifs	-	-	-	-
Emprunts diversifiés	-	207	-	-
Total emprunts auprès des ets de crédits et loc. fin.	8 367	14 187	469	2 535
Autres emprunts et dettes financières diverses	207	200	200	-
Total autres emprunts et dettes financières diverses	207	200	200	-
Intérêts courus	5	111	111	-
Dettes courantes bancaires	52 474	46 094	46 094	-
Total	61 048	60 482	46 764	2 535

4.10.2. Variation des emprunts et dettes financières

Description	31/12/2016		31/12/2015	
	Montant	Montant	Montant	Montant
Emprunts libérés	-	-	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 367	7 820	1 700	14 187
Dettes de participations financières	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts	-	207	4	207
Total emprunts auprès des ets de crédits et loc. fin.	8 367	7 820	1 700	14 187
Autres emprunts et dettes financières diverses	207	26	33	200
Total autres emprunts et dettes financières diverses	207	26	-33	200
Intérêts courus	5	-	-	111
Dettes courantes bancaires	52 474	-	-	46 094
Total	61 048	7 846	-1 733	46 279



4.11. Fournisseurs et autres dettes

	2017	2016
Dettes fournisseurs	20 327	15 609
Total	20 327	15 609

Les autres passifs à court terme comprennent les éléments suivants :

Dettes sur immobilisations	2	125
Avances et acomptes reçus sur commandes	138	291
Dettes fiscales diverses et sociales	18 554	12 122
Comptes-courants créditeurs	10 847	10 824
Dettes diverses	1 158	460
Impôt différés Passifs	2 055	3 995
Total autres dettes	32 753	27 817
Produits constatés d'avance	52 750	45 153
Total Autres dettes & Cptes de régularisation	85 503	72 971

L'ensemble des dettes est d'échéance inférieure à un an.

Les comptes de régularisation passifs sont uniquement constitués de PCA dont la contribution est la suivante :

	2017	2016
SNC ARC AMENAGEMENT	13	202
ARC PROMOTION ARMORIQUE	15 613	3 149
ARC PROMOTION BRETAGNE	12 027	17 249
SCCV CHAMPARONS	0	2 490
GROUPE ARC	0	1 622
ARC PROMOTION IDF	9 925	5
ARC PROMOTION OUEST	12 202	14 366
ARC PROMOTION TARDIEU	1	5 486
SNC VANNES VILLAGES	2 969	585
Total	52 750	45 153



5. Postes du compte de resultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Postes du compte de resultat	2022 P	2021 P
Ventes	110 014	106 526
Prestations de service & produits accessoires	2 856	2 574
Total Chiffre d'affaires	112 870	109 100

5.2. Autres produits d'exploitation

Postes du compte de resultat	2022 P	2021 P
Autres Produits	208	296
Production Stockée	2 335	18 126
Reprises d'amortissements et provisions	237	104
Transfert de charges	989	610
Total Autres produits d'exploitation	3 769	19 137

5.3. Achats consommés matières premières et marchandises

Postes du compte de resultat	2022 P	2021 P
Achats de sous-traitance et de marchandises	-319	-4 591
Achats n.stockés mat. & fourn.	-87 581	-95 725
Total Achats consommés	-87 900	-100 316

5.4. Charges de personnel

Postes du compte de resultat	2022 P	2021 P
Rémunération du personnel	-6 160	-5 269
Charges sociales	-3 117	-2 734
Participation des salariés	-526	-6
Total Charges de personnel	-9 803	-8 010



5.5. Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements et provisions	2016	2015
Dot. aux amortissements	-1 004	-832
Dot. prov. pour retraite	0	-67
Dot. prov. risques & charges d'exploitation	-170	-423
Dot. prov. actif circulant	-27	-70
Total	-1 201	-1 392

5.6. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Produits et charges financiers	2016	2015
Produits de participations	0	0
Produit net cession de VMP	69	29
Autres Intérêts et Produits assimilés	67	89
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Produits financiers	136	118
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	-2 100	-2 088
Autres charges financières	0	0
Charges financières	-2 100	-2 090
Résultat financier	-1 964	-1 971

5.7. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Produits et charges exceptionnels	2016	2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	36	56
Produits exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Transfert de charges except.	0	0
Reprises exceptionnelles	0	0
Total des produits exceptionnels	36	56
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-92	68
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	-92	-68
Charges et produits exceptionnels	-55	-13



6. Impôt sur les sociétés

Comptes consolidés de l'ensemble des sociétés de la Diginove Group

	31/12/2023	31/12/2022
Impôts sur les sociétés	-4 465	-668
Impôts différés	1 940	-2 146
Impôts sur les résultats	-2 525	-2 815

6.1. Détail des postes d'impôts différés

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés - actif	0	0	0
Impôts différés - passif	-3 995	1 940	-2 146
Solde net d'impôt différé	-3 995	1 940	-0

Comptes consolidés de l'ensemble des sociétés de la Diginove Group

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés - actif	0	0	0
Impôts différés - passif	-1 649	-2 146	-3 995
Solde net d'impôt différé	-1 649	-2 146	-3 995

Les impôts différés portent essentiellement sur le résultat à l'avancement présent dans les seuls comptes consolidés cf. note 7.3.

6.2. Preuve d'impôt

Comptes consolidés de l'ensemble des sociétés de la Diginove Group

Résultat net de l'ensemble consolidé	7 074
Neutralisation de la QP des résultats Stes M E	-
Neutralisation des dot & reprise Amorts sur FA	24
Résultat net des sociétés intégrées	7 098
Impôts sur les résultats (1)	-2 525
Résultat net avant impôts	9 623
« Impôt théorique au taux en vigueur 25% » (2)	-2 430
Différence d'impôt (1) - (2)	-119
Différences permanentes sociales	75
Crédit d'impôts	62
Différence de taux d'impôt social	106
Total	181
Différence nette	-119



7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

	2017	2016
Garanties financières n'ayant pas été utilisées	55 081	44 491
Hypothèque	6 028	6 489
Cautions	6 656	4 773
Engagements donnés	106 266	100 932
Garanties financières d'achèvement	55 081	44 491
Cautions	6 656	4 773
Engagements reçus	61 747	49 264

7.2. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit.

	2017	2016
S.A.S. Arc Atlantique	21	18
S.A.S. Groupe Arc	45	45
Effectif total	66	63



7.3. Suivi de l'avancement par société

	2017 (A)	2016 (B)	2015 (C)
S.C.C.V. Arc Promotion Ile de France	-49	1 073	1 024
S.C.C.V. Arc Promotion Ouest	2 032	-359	1 673
S.C.C.V. Arc Promotion Bretagne	3 935	-808	3 128
S.A.S. Groupe ARC	3 369	-3 369	0
S.C.C.V. Arc Promotion Tardieu	4 620	-4 620	0
S.C.C.V. Bellefontaine	0	0	0
S.C.C.V. Champarons	844	-844	0
S.C.C.V. Vannes Village	58	316	375
S.C.C.V. Arc Promotion Armorique	344	828	1 172
	15 154	-7 783	7 371
	25%		25%
Impact en impôt	3 789		1 843

7.4. Suivi de réévaluations immobilières

	2017 (A)	2016 (B)	2015 (C)	2014 (D)	2013 (E)	2012 (F)
Brut						
S.C.I. Actipole Bâtiment A	1 051	295	-269	28	1 116	1 100
S.C.I. Actipole Bâtiment B	541	211	-118	93	634	649
S.C.I. Actipole Bâtiment C	1 080	413	-272	142	1 221	1 203
S.C.I. Actipole Bâtiment D	0	0	0	0	0	0
S.C.I. Actipole Bâtiment E	882	375	-250	124	1 006	1 008
S.C.I. Actipole Bâtiment F	891	348	-259	89	981	977
S.A.S. ARC Atlantique	14 131	0	0	0	14 131	14 661
S.A.S. Groupe ARC	2 690	501	-189	312	3 002	2 620
S.C.I. ARC Investissement	1 862	1 294	-597	698	2 560	2 491
	23 165	3 438	-1 954	1 485	24 650	24 108
Amortissement						
S.C.I. Actipole Bâtiment A	856	-230	269	39	-817	-786
S.C.I. Actipole Bâtiment B	-422	-184	113	40	-478	-475
S.C.I. Actipole Bâtiment C	-895	-321	272	-49	-944	-921
S.C.I. Actipole Bâtiment D	0	0	0	0	0	0
S.C.I. Actipole Bâtiment E	-736	-291	250	-40	-777	-742
S.C.I. Actipole Bâtiment F	-725	-270	259	-11	-736	-701
S.A.S. ARC Atlantique	-4 528	0	0	0	-4 528	-3 981
S.A.S. Groupe ARC	-1 198	501	189	-312	-1 510	-1 534
S.C.I. ARC Investissement	-1 351	-1 004	597	-103	-1 759	-1 725
	-10 722	-2 780	1 954	-827	-11 549	-10 867
Net						
S.C.I. Actipole Bâtiment A	232	66	0	66	299	314
S.C.I. Actipole Bâtiment B	109	47	0	47	156	174
S.C.I. Actipole Bâtiment C	185	93	0	93	277	281
S.C.I. Actipole Bâtiment D	0	0	0	0	0	0
S.C.I. Actipole Bâtiment E	145	84	0	84	229	264
S.C.I. Actipole Bâtiment F	166	78	0	78	244	276
S.A.S. ARC Atlantique	9 603	0	0	0	9 603	10 680
S.A.S. Groupe ARC	1 492	0	0	0	1 492	1 086
S.C.I. ARC Investissement	511	290	0	290	801	766
Total	12 443	658	0	658	13 101	13 241

KPMG

Arc Atlantique S.A.S

Comptes consolidés

Exercice clos le

31/12/2022

Ce document contient 33 pages



Sommaire général

État des lieux des données de la période	1
Principaux indicateurs	2
Principaux événements de la période	3
Principaux risques et opportunités de la période	4
Principaux résultats de la période	5
Principaux enseignements de la période	6

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€uros

*Copie authentifiée
conforme*

ARC ATLANTE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 6.122.160 euros

Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz - RENNES (Ille et Vilaine)
352.111.009 R.C.S. RENNES

EXERCICE 2022

(Clos le 31.12.2022)

RAPPORT DE GESTION DU 22 MAI 2023 PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2023

Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire aux fins de vous soumettre les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 et de vous rendre compte de l'exécution du mandat que vous nous avez confié.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Lors de cette assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, le présent rapport doit exposer :

- la situation de la Société durant l'exercice écoulé.
- son évolution prévisible,
- les événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice, et la date à laquelle il est établi,
- ses activités en matière de recherche et de développement.

I – SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

D'un point de vue commercial, l'année 2022 marque un vrai tournant par rapport aux années antérieures. Les décisions économiques liées au COVID et la guerre en Ukraine ont généré de l'inflation que les états tentent désormais de juguler avec des hausses de taux d'emprunt, et un resserrement des conditions de crédit et des politiques monétaires. Les conséquences s'en font immédiatement sentir sur le secteur immobilier. L'euphorie lié à l'engouement post-covid pour l'immobilier, les difficultés d'approvisionnement, le coût de l'énergie et des matières premières ont considérablement impacté le coût de revient des opérations à tous les postes (prix d'acquisition du foncier à des propriétaires gourmands, raréfaction du foncier créée par les collectivités, cout de construction, taxe d'aménagement pour des collectivités exsangues, frais financiers avec un Euribor repassé en zone positive, tensions sur le marché de l'emploi en raison du faible taux de chômage....) et de fait les prix de vente s'en sont trouvés mécaniquement augmentés.

AT

L'effet ciseaux entre la hausse des prix de vente et la hausse des taux d'intérêt fait le lit d'une nouvelle crise immobilière, perceptible depuis septembre 2022.

Le Groupe Arc dans son ensemble, a comptabilisé 335 lots en réservation (ou « équivalents lots » s'agissant de bureaux) pour un chiffre d'affaires réservé TTC de 94 M€ contre 481 lots et 124,2 M€ au 31/12/2021, signant ainsi une baisse de 24% du CA réservé. Le taux d'écoulement s'est affiché en légère baisse à 9.28% contre 10.54% en 2021.

Le montant de 94 M€ se répartit en 2 M€ de terrains à bâtir, 11 M€ de ventes en bloc et 81 M€ en logements collectifs et individuels + quelques locaux d'activité en pied d'immeubles.

Les signatures d'actes se sont élevées à **584 lots (ou équivalents lots)**, contre 416 un an plus tôt. Cette très bonne tenue des signatures tient à l'excellente commercialisation de 2021.

Les réservations ont été réparties en nombre de lots de la manière suivante :

- 58 % en Bretagne soit 195 lots pour un CA réservé TTC (en TVA 20 %) de 52 M€ (55% du CA).
- 20 % en Pays de Loire soit 67 lots pour un CA de 18.5 M€ (20 % du CA).
- 22 % en Ile de France soit 73 lots pour un CA de 23.6 M€ (25 % du CA).

II – RESULTATS DE LA SOCIETE – COMPTES SOCIAUX

Résultats :

Les résultats de la Société SAS ARC ATLANTE, sont en forte hausse en 2022 par rapport à 2021. Le résultat provient essentiellement des remontées des SCCV, fluctuant d'une année sur l'autre en fonction des livraisons réalisées. Le résultat d'une année N est décorrélé de la commercialisation de cette même année N.

Les quotes-parts de RÉSULTATS DE CONSTRUCTION dégagés au titre de l'exercice 2022 dans les Sociétés Civiles de Construction Vente (SCCV) dans lesquelles votre Société a des participations, sont les suivants (arrondis en milliers d'Euros)

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
SCCV ARC PROMOTION II	(QP 70 %)	+ 11 -	5
SCCV AGORA	(QP 70 %)	- 1	- 1
SCCV ARC PROMOTION OUEST	(QP 99 %)	+ 3.134	- 253
SCCV ARC PROMOTION ILE DE FRANCE	(QP 100 %)	- 324	+ 2.757
SCCV ARC PROMOTION BRETAGNE	(QP 90 %)	+ 5.335	- 654
SCCV ARC PROMOTION ARMORIQUE	(QP 85%)	+ 27	- 310
SCCV BONNE GARDE	(QP 50 %)	- 1	+ 0
SCCV ARC PROMOTION III	(QP 1/3)	- 0	+ 0
SCCV ALLENDE	(QP 50 %)	+ 96	+ 1
SNC ARC PROMOTION TARDIEU	(QP 99 %)	+ 5.718	- 310

SNC AGIR	(QP 50%)	-	2	-	12
SNC ARC DEVELOPPEMENT	(QP 99%)	-	27	+	436
SNC AGIR II	(QP 50%)	-	79	+	0
SCCV 190 CHAMPARONS	(QP 75 %)	+	856	-	137
SCCV ARC IMMO PARIS	(QP 85%)	-	23		
SCCV ARC PROMO SUD BRETAGNE	(QP 80%)	-	1		
SCCV HELIA	(QP 50 %)	-	<u>501</u>	-	<u>351</u>
ENSEMBLE		+	14.218	+	1.161

Les AUTRES RESULTATS significatifs sont les suivants

1 – Au titre des participations autres que les SCCV (en K €)

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
- SCI ARC INVESTISSEMENT	(QP 90 %) :	+ 31	+ 8
- SCI ACTIPOLE (5 Stés A/B/C/E/F)	(QP 95 %) :	<u>+ 182</u>	<u>+ 245</u>
		+ 213	+ 253

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
2 – <u>Au titre des produits financiers divers (en K €)</u>	:	+ 736	+ 744
se ventilant de la façon suivante :			

- Produits financiers VMP	:	+ 69	+ 29
- Rém ^o avances à filiales et produits assimilés	:	+ 667	+ 715

3 – Les autres produits et charges significatifs constitutifs du résultat sont les suivants :

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
- Production vendue	: +	4.966 K€	+ 4.116 K€
- Production stockée	: +	3.038 K€	0 K€
- Transfert de charges d'exploitation et autres produits	: +	789 K€	+ 191 K€
- Achats stockés	: -	3.038 K€	0 K€
- Autres achats & charges externes	: -	1.457 K€	- 839 K€
- Impôts & taxes	: -	274 K€	- 254 K€
- Frais de personnel	: -	2 656 K€	- 2 249 K€
- Dotation aux amortissements (y compris dérogatoires)	: -	582 K€	- 565 K€
- Frais financiers	: -	549 K€	- 532 K€
- Participation des salariés	: -	465 K€	0 K€
- Divers	:	0 K€	- 3 K€
- Reprise de provision et produits exceptionnels	: +	22 K€	+ 22 K€
- Dotation aux provisions et charges exceptionnelles	: -	122 K€	- 150 K€
- Impôts sur les Sociétés	: -	3.953 K€	- 480 K€

HA

Compte tenu des résultats des SCCV mentionnés ci-dessus, le résultat net d'ARC ATLANTE pour l'exercice 2022 est de **10.885.263,96 €**, contre un résultat de 1.415.990,82 € au 31/12/2021.

III – RESULTATS COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés sont arrêtés conformément au règlement ANC 2020-01. L'exercice allant du 01/01/2022 eu 31/12/2022 intègre ce changement de méthode.

Les résultats consolidés 2022 sont donc les suivants, à comparer aux comptes consolidés 2021.

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	112.870 K€	109.100 K€
RESULTAT NET (part du Groupe)	5.753 K€	7.791 K€

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 112.870 K€, en hausse de + 3,46 %.

Le chiffre d'affaires consolidé est réparti par région selon le tableau ci-dessous :

Région	Chiffre d'affaires consolidé	Répartition en %
Ile de France	25.946 K€	23 %
Ouest	31.630 K€	28 %
Bretagne	52.624 K€	47 %
Holdings & Actipôle	2.670 K€	2%
Total	112.870 K€	100 %

Le résultat d'exploitation consolidé après déduction des amortissements s'élève à 11.64 M€ contre 12.98 M€ en 2021. La baisse s'explique essentiellement par la hausse des frais de personnel comprenant notamment la participation salariés en nette augmentation.

Les capitaux propres totaux progressent, passant de 101.3 K€ en 2021 à 107.4 K€ à fin décembre 2022.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 43.935 K€ contre 27.952 K€ un an plus tôt, et les dettes financières à 60.482 K€ contre 61.048 K€ en 2021.

L'endettement net s'établit à 16,5 M€ au 31/12/2022 contre 33 M€ au 31/12/2021, en baisse de 16.5 M€, et restant à un niveau faible de 15.4% des capitaux propres

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

SOCIETES	Pourcentage de contrôle
SAS Arc Atlante	100%

SOCIETES	Pourcentage de contrôle
SAS Groupe Arc	100%
SCCV Agora	70%
SCI Arc Investissement	100%
SCCV Arc Promotion II	70%
SCCV Arc Promotion Ile de France	100%
SCCV Arc Promotion Ouest	100%
SCI Actipôle Bâtiment A	100%
SCI Actipôle Bâtiment B	100%
SCI Actipôle Bâtiment C	100%
SCI Actipôle Bâtiment E	100%
SCI Actipôle Bâtiment F	100%
SNC Arc Développement	100%
SCCV Arc Promotion Bretagne	90%
SNC Arc Promotion Tardieu	100%
SCCV Bonne Garde	50%
SCCV Arc Promotion III	33,33%
SCCV APHF	95%
SCCV ARBORETUM DE QUINCE (ex- ECLIPSE)	65%
SCCV Allende	50%
SCCV Le Tumulus	50%
SAS Bellefontaine	33%
SNC Arc Aménagement	80%
SNC Vannes Village	50%
SCCV 190 Champarons	75%
SCCV Helia	50%
SCCV Arc Promotion Armorique	85%
SNC AGIR	50%
SCCV MAVH	25%
SCCV ARCALTOA	50%
SNC AGIR II	50%
SCCV Arc Promo Sud Bretagne	80%
SCCV Arc Immo Paris	85%

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

1/ Pour la SAS ARC ATLANTE

Les résultats de la SAS ARC ATLANTE dépendent beaucoup des résultats sur titres de participation qui évoluent eux-mêmes d'une année sur l'autre en fonction des livraisons effectives des programmes.

Les résultats remontés des filiales en 2023 seront en baisse par rapport à 2022 mais resteront largement positifs compte tenu des 7 opérations à livrer pour lesquelles la commercialisation est bien avancée. Il y aura sans doute quelques logements terminés invendus.

Le résultat net sera lui aussi en baisse mais positif.

2/ Pour le GROUPE

La commercialisation et les pré-commercialisations vont être difficiles en 2023. Le taux de désistements de nos acquéreurs a bondi à plus de 30% et pourrait dépasser les 50% dans les mois à venir.

Les opérations en lancement seront donc toutes regardées sous l'angle de la vente en bloc, en partie ou en totalité.

Les appels d'offres à venir se feront sur des permis de construire qui incluent la nouvelle réglementation thermique RE2020 induisant une nouvelle augmentation des coûts de construction.

Les Fédérations du Bâtiment et de la Promotion Immobilière sensibilisent le gouvernement sur la nécessité d'aider le monde de l'immobilier à produire du logement.

Un travail sur de nouvelles incitations fiscales ainsi que sur l'amélioration du prêt à taux zéro, ou sur la durée des crédits est engagé.

Le groupe peut compter sur sa trésorerie à travers ses accords bancaires et ses fonds propres pour continuer sereinement son activité dans les années à venir.

V - ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

VI – PRISES DE PARTICIPATION

La société ARC ATLANTE a pris :

- 80 % de la nouvelle SCCV ARC PROMO SUD BRETAGNE immatriculée le 09/12/2022
- 85 % de la nouvelle SCCV ARC IMMO PARIS immatriculée le 29/07/2022
- 50 % de la nouvelle SNC AGIR II immatriculée le 20/06/2022

VII - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Notre Société n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice.

VIII – DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du montant total des achats HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				

(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture

Factures émises et échues mais non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	de 1 à 30 j	de 31 à 60 j	de 61 à 90 j	91j et +	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT					
Nombre des factures concernées	-	-	-	-	néant
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	néant
% du CA HT de l'exercice	-	-	-	-	néant
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES					
Nombre des factures exclues	néant				
Montant total des factures exclues TTC	néant				
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux - article L.441-6 du code de commerce : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture				

IX - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de donner au bénéfice de : + **10.885.263,96 €** l'affectation suivante :

- RÉSERVE LÉGALE	dotée en totalité
- RÉSERVE LÉGALE	dotée en totalité
- la mise en DISTRIBUTION d'une somme de	5.000.000,00 € (539,0254 €/action x 9.276 actions)
- au poste « AUTRES RÉSERVES »	<u>5.885.263,96 €</u>
ENSEMBLE +	10.885.263,96 €.

X – DECLARATIONS FISCALES

1/ Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. nous vous rappelons, en outre, qu'il a été distribué au titre des exercices précédents, les dividendes suivants :

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2021	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €
31.12.2020	2.000.000 €	2.000.000 €	0 €
31.12.2019	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €

2/ Dépenses visées à l'article 39.4 du C.G.I.

L'article 223 quater du C.G.I. impose aux sociétés passibles de l'I.S. de soumettre chaque année à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de leurs actionnaires ou associés le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39.4 du C.G.I. ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges :

Nous vous informons qu'aucune dépense ou charges visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été supportée par la société.

3/ Frais généraux non déductibles fiscalement visés à l'art. 39.5 du C.G.I.

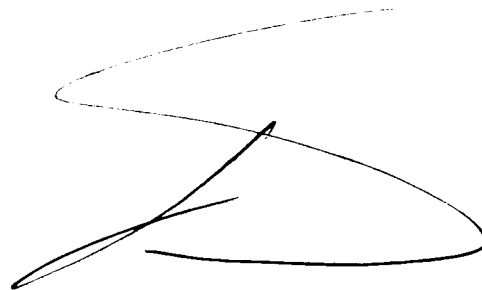
La société a réintégré fiscalement 11.644 € de loyers non déductibles des véhicules de fonction.

* *

Avant que soit donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, vous avez la possibilité de nous demander toutes explications ou précisions supplémentaires sur les divers documents que nous vous présentons maintenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes annuels et des comptes consolidés qui sont soumis à votre approbation.

Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote est également à votre disposition.

Nous vous invitons à voter favorablement ces résolutions soumises à votre approbation et à donner quitus au Président pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Copie certifiée conforme



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

ARC ATLANTE

SAS au capital de 6 122 160 Euros
1, rue Geneviève De Gaulle Anthoinoz
35200 Rennes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire Cedex

Fiducial Audit

Commissaire aux Comptes
40, rue du Bignon
35510 Cesson Sévigne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ARC ATLANTE

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société ARC ATLANTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARC ATLANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Page 10 sur 10
Rapport de l'audit
Bilan consolidé de l'exercice 2021

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes « 3.3.12 Utilisation de la méthode à l'avancement pour les opérations partiellement exécutées » et « 3.3.5 Stocks et travaux en-cours » de l'annexe des comptes exposent notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'application de la méthode à l'avancement et l'évaluation des stocks fabriqués.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du groupe du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumule, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

ANNEXE 1

Annexe 1 – Informations relatives à l'audit

- concernant l'information financière présentée par l'entité comprises dans le périmètre de consolidation, a collecté des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Cesson Sévigné et Saint-Gregoire, le 24 mai 2023

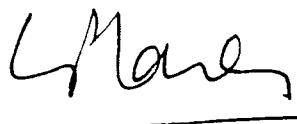
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Kristell Diehann
Associée

SA Fidaudit
Fiducial Audit



Laurence Plassart
Associée